

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres des Instances locales des
Inscriptions (ILI)**

A.Gt. 06-06-2025

M.B. 26-06-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.7.7-10 ;

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, l'article 3, §2, alinéa 3 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2024 portant désignation des membres des Instances locales des Inscriptions ;

Considérant les appels à candidatures approuvés par le Gouvernement des 08 septembre 2022, 24 novembre 2022 et 20 avril 2023 et publiés au Moniteur belge les 23 septembre 2022, 08 décembre 2022 et 04 mai 2023 ;

Considérant les propositions faites par les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE lors des ILI de mars 2025 ;

Considérant les propositions faites par les organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives lors des ILI de mars 2025 ;

Considérant que les propositions respectent les conditions de désignation prévues par l'article 1.7.7.-10 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres des Instances locales des Inscriptions :

1° pour la zone de Bruxelles :

- en qualité de président :

- Otman EL ABDI ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Luc ZOMERS pour le SEGEC ;
- David Van Iseghem pour WBE ;
- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Véronique DE THIER pour la FAPEO ;
- Bernard HUBIEN pour l'UFAPEC ;

- en qualité de représentants des secteurs de la lutte contre la pauvreté, l'aide à la jeunesse, l'accueil des élèves durant leur temps libre, les centres de jeunes et les organisations de jeunesse, la diversité culturelle, l'éducation permanente :

- Chantal MASSAER ;
- Rudi WATTIEZ ;

2° pour la zone du Brabant wallon :

- en qualité de président :
- Emmanuel AHMED ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Luc ZOMERS pour le SEGEC ;
- Joël LEPAPE pour WBE ;

- en qualité de représentantes des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Eva SUKIC pour la FAPEO ;
- Catherine ALLOIN pour l'UFAPEC ;

3° pour la zone de Huy-Waremme :

- en qualité de président :
- Olivier FRESON ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Claude TILKIN pour le SEGEC ;
- Lara SPYROU pour WBE ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

4° pour la zone de Liège :

- en qualité de président :

- Dominique LORENT ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Claude TILKIN pour le SEGEC ;

- Vinciane BELBOOM pour WBE ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

5° pour la zone de Verviers :

- en qualité de président :

- Olivier FRESON ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Claude TILKIN pour le SEGEC ;

- Thierry KNAPEN pour WBE ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

6° pour la zone de Namur :

- en qualité de présidente :

- Céline PINEUX ;

- en qualité de représentant d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Hugues DELACROIX pour le SEGEC ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Eva SUKIC pour la FAPEO ;

7° pour la zone de Luxembourg :

- en qualité de président :

- Dominique LORENT ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Hugues DELACROIX pour le SEGEC ;

- Nathalie COLIGNON pour WBE ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Eva SUKIC pour la FAPEO ;

8° pour la zone de la Wallonie picarde :

- en qualité de présidente :

- Sophie VITRY ;

- en qualité de représentantes d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Cécile PIETTE pour le SEGEC ;

- Carole STERCKX pour WBE ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

9° pour la zone du Hainaut centre :

- en qualité de président :

- Nicolas DEMANDE ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Cécile PIETTE pour le SEGEC ;

- Yannick ROLLAND pour WBE ;

- en qualité de représentants des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO ;

- Michael LONTIE pour l'UFAPEC ;

10° pour la zone du Hainaut sud :

- en qualité de président :

- Nicolas DEMANDE ;

- en qualité de représentants d'une fédération de pouvoirs organisateurs reconnue conformément au Code et de représentant pour Wallonie-Bruxelles Enseignement :

- Cécile PIETTE pour le SEGEC ;

- Emmanuel Martinez RODRIGUEZ pour WBE ;

- en qualité de représentante des organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves reconnues comme représentatives :

- Joëlle LACROIX pour la FAPEO.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2024 portant désignation des membres des Instances locales des Inscriptions est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} mai 2025.

Article 4. - Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 06 juin 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY